

SVMEP Gazette

Syndicat vaudois des maîtres de l'enseignement professionnel
Case postale 1397, 1001 Lausanne

Parution irrégulière **septembre 2002**

Ed.resp. A. Hubler

Spécial Fiches-emploi

Ne leur donnons pas des bâtons pour nous battre ! Boycott de la consultation au sujet des fiches-emploi

Le Conseil d'Etat procède à une réévaluation générale des fonctions en vue d'établir une nouvelle grille salariale. En même temps, dans l'enseignement, nos conditions de travail sont menacées. Rappelons notamment les projets de nous imposer des activités de formation et administratives durant les vacances scolaires et d'augmentation de l'horaire au secondaire et dans les gymnases.

Pour mener à bien cette réévaluation, le Conseil d'Etat a choisi GFO, la méthode d'un consultant zurichois. Elle s'applique uniformément à toutes les fonctions sans tenir compte des spécificités du travail enseignant.

Cette rigidité nous conduit à l'impasse. Le cas des fiches-emploi est un exemple typique de ce que l'on peut attendre de cette démarche.

A l'origine, les associations et syndicats associés à la démarche de réévaluation menée par la COPAR DECFO avaient demandé et obtenu que des fiches-emploi soient conçues. En effet, la méthode GFO ne prend en compte que 4 types de documents pour évaluer toutes les fonctions :

1. *le cahier des charges,*
2. *la fiche-emploi,*
3. *un questionnaire rempli par quelques employéEs,*
4. *une éventuelle interview complétant ce questionnaire.*

Or, il n'existe aucun cahier des charges pour les enseignantEs. Dans notre secteur il y a eu, il y a quelques années, une négociation en vue d'en établir un. L'autoritarisme du SFP l'a poussé à promulguer son propre projet après avoir interrompu de manière unilatérale les négociations. Ce document est une baudruche vide qui n'a jamais reçu le moindre début d'application...

Il était impossible de prendre comme seule base d'évaluation les réponses de quelques collègues, réponses d'ailleurs dont le contenu n'est même

pas public. La fiche-emploi semblait un correctif à ce manque flagrant d'objectivité.

Le contenu de ces fiches devait être négocié préalablement avec les représentantEs du personnel enseignant et soumis ensuite à la consultation de l'ensemble des collègues. Le Service du Personnel de l'Etat avait pris des engagements explicites en ce sens. Ces engagements n'ont pas été tenus.

Il n'y a eu aucune discussion possible du contenu des critères et du contenu des fiches. Toutes les demandes de modification présentées par les organisations enseignantes ont été refusées. Nous avons reçu ces fiches en même temps que vous, avec les mêmes délais de réponse. La manœuvre est claire : empêcher les associations et syndicats d'informer le personnel et d'intervenir pour faire reconnaître les spécificités de notre métier tout en donnant un vernis « participatif » à l'affaire.

Ces fiches ont été rédigées de manière unilatérale par l'employeur en vue de « couvrir » et de justifier tous les mauvais coups en préparation contre nos salaires, contre notre temps et nos conditions de travail, contre notre autonomie dans l'organisation de notre travail et contre la liberté pédagogique.

Notre métier consiste en autre chose qu'à « élaborer du matériel » et à « préparer les équipements des salles ». Notre savoir n'est pas fait que d'« aptitude socio-éducative » et de « faculté d'adaptation ». Notre travail ne consiste pas seulement à « planifier », à « gérer des situations de stress ». Bref, cette caricature techno-burocrato-médiocratique de notre profession est indigne d'être discutée et impossible à amender.

Qu'en est-il spécifiquement dans l'enseignement professionnel ?

Les premières versions de ces fiches-emploi établies par la hiérarchie ont d'ailleurs de quoi nous inquiéter très fortement. Il y est prévu une très importante surcharge de travail par rapport à la situation actuelle : obligation de produire le matériel pédagogique (donc y compris de travailler sans livre de base); obligation de travailler à des projets d'établissement. Obligation de travailler en coopération avec des

collègues de notre propre établissement et d'autres établissements pour des projets et des questions unilatéralement décidés par la hiérarchie. Face à ce surcroît de tâches, évidemment aucune réduction du temps d'enseignement n'est prévue. En d'autres termes, plus de travail, plus de travail et plus de travail.

Les choses ne s'arrêtent pas là. Le problème de nos collègues maîtreSSEs d'atelier, particulièrement mal traitéEs, n'a absolument pas pris en compte dans l'évaluation-reclassification faites par la hiérarchie. A l'heure actuelle, il n'y a aucune fiche-emploi pour les maîtreSSEs de branches techniques. Mais on peut s'attendre au pire pour cette catégorie de collègues en voyant ce qui est réservé aux maîtreSSEs de branches générales.

Pour ces dernierEs, ce qui est prévu est une forte déqualification avec baisse de traitement plus que probable et augmentation du temps de travail en conclusion. En effet, seulEs continueront d'être considéréEs comme des maîtreSSEs licenciéEs, les collègues qui enseignent en matu, en sciences et en langues. Bien entendu, ces collègues n'auront aucunement le traitement des maîtreSSEs de gymnase. Mais ils/elles garderont leur niveau de traitement actuel, peut-être ! Il faut également rappeler que les collègues qui enseignent actuellement en maturité sans les titres officiellement requis risquent de perdre leur enseignement.

Quant aux maîtreSSEs, licenciéEs, qui enseignent la culture générale, ils/elles deviendront des semi-généralistes. Ce qui signifie qu'ils/elles ne seront plus reconnuEs en tant que maîtreSSEs licenciéEs et que l'on tentera de leur imposer une baisse de traitement et un surcroît d'heures d'enseignement.

Enfin, quant aux collègues brevetéEs, pour garder leur statut actuel, ils/elles devront faire des compléments de formation à la HEP sinon également baisse de salaire et sans doute

augmentation du temps de travail.

L'assemblée générale du SVMEP
aura lieu

vendredi 4 octobre 2002 à 19h00
au Stand de Vernand à Lausanne

*La partie informative traitera évidemment des
fiches-emploi !*

Voilà l'escroquerie de la reclassification et voilà à quoi servent les fiches-emploi !

Nous vous invitons à refuser l'entrée en matière sur cet objet dans vos Conférences des maîtres, à demander la convocation de conférences sur cet objet (avec une information des syndicats et associations) et à débattre de tout ceci avec les collègues.

Boycott de ces fiches-emploi !

Il n'y a aucune illusion à se faire sur l'issue de cette consultation. Le Conseil d'Etat et son Service du Personnel peuvent raconter ce qu'ils veulent. Il s'agit de diviser le monde enseignant en baissant le salaire de certaines catégories. Mais il s'agit tout autant de dégrader les conditions de travail de tous, d'augmenter la charge et le temps de travail dans tous les ordres d'enseignement : travaux et temps contraints pour la formation et l'administration durant les vacances scolaires et en temps hors enseignement, nouvelles tâches qui viendront s'ajouter à la surcharge actuelle, salaire au mérite et entretien d'évaluation sans oublier le problème des contrats à durée déterminée. TonduEs et contentEs, on nous demande de participer à notre propre mise sous contrôle et disqualification. Refusons de collaborer. Préparons à la lutte pour nos conditions et notre temps de travail, pour nos salaires, pour des contrats de travail assurant la sécurité et la stabilité de l'emploi pour toutes et tous, sans exception.

Il est temps ! Bulletin d'adhésion à envoyer à SVMEP, C.P. 1397, 1001 Lausanne

Nom : Prénom :

Rue : NPA/Localité :

Téléphone 0...../..... E-mail :

Ecole :

Situation actuelle : Titulaire Temporaire Chargé de cours

Date : Signature :